

Commune de Présilly

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU**

Réalisé par les services municipaux

Année 2010

Le présent rapport a pour objet de présenter les éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de distribution d'eau potable de la Commune de Présilly. Il est établi selon les indications du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et de l'arrêté du 2 mai 2007, pris pour l'application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

- Partie 1 -

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

I/ Présentation du territoire desservi

La Commune de Présilly est située en Haute-Savoie, dans le canton de Saint-Julien-en-genevois. Elle est distante de Genève de 18 km, et d'Annecy de 30 km d'Annecy. Elle est membre de la Communauté de Commune du Genevois.

Située sur les flancs du Mont Sion et du Salève, Présilly est une commune rurale relativement préservée de l'expansion démographique de l'agglomération genevoise.

II/ Mode de gestion du service

La Commune gère en régie directe le service d'eau potable. A ce titre, elle prend en charge :

- *la gestion du service* : production, transport, traitement, stockage, distribution, entretien des installations
- *la gestion des abonnés* : accueil des usagers, facturation
- *la mise en service des branchements*
- *le renouvellement ou l'extension des installations*

III/ Nature des ressources utilisées

1- Captage de Montailoux

La déclaration d'utilité publique pour la protection des captages à été faite par arrêté préfectoral n°76-2007 du 20 mars 2007.

L'eau est traitée par Ultra-violets, puis stockée au réservoir des Rappes, construit en 1999 et d'une capacité de 500 m3. Plusieurs autres réservoirs, plus petits, servent uniquement au stockage :

Le réservoir de Montailoux (100 m3)

Le réservoir des Vernants (200 m3)

Le réservoir de Pomier (150 m3)

2- Réseau communautaire

Par ailleurs, la Commune achète de l'eau à la Communauté de Communes du Genevois à hauteur de 20 415 m3 en 2010.

Au réservoir des Rappes, le réseau communautaire s'ouvre automatiquement dès que le niveau du réservoir descend au-dessous du niveau de la réserve incendie.
Le réservoir de Pomier est, lui, entièrement alimenté par le réseau communautaire.

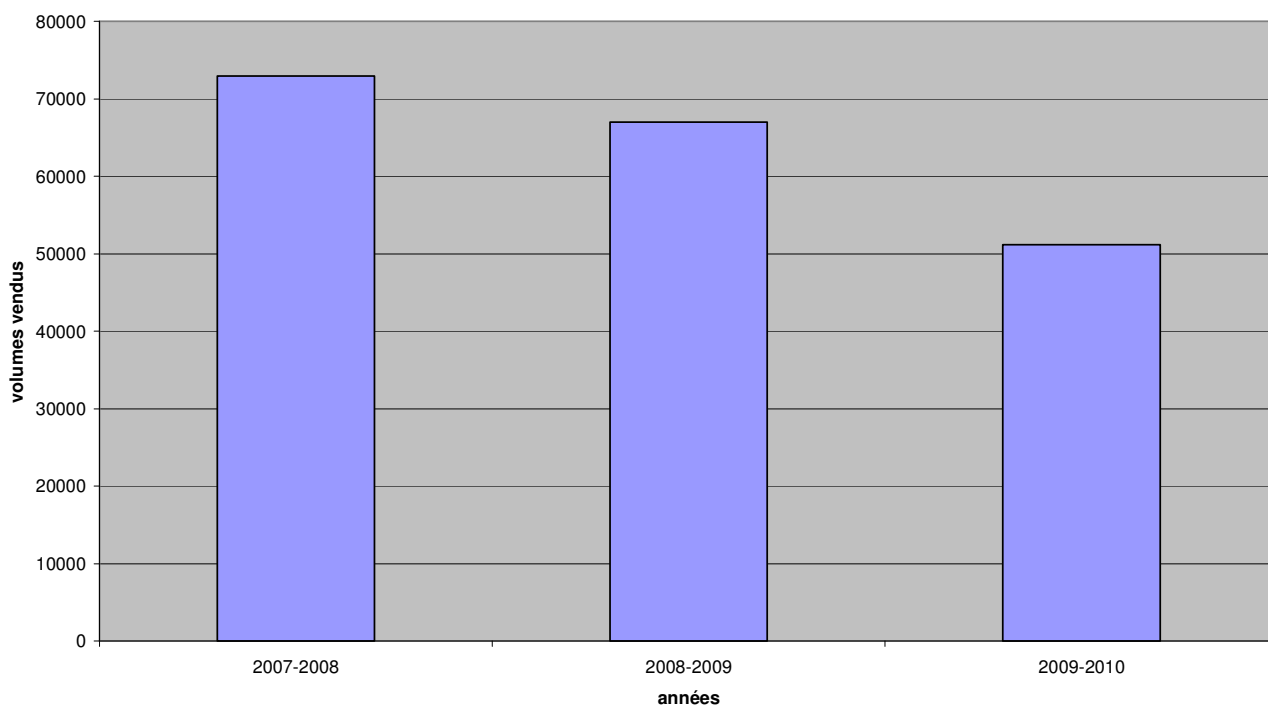
IV/ Nombre d'abonnements

Le service dessert environ 700 habitants. Il compte 299 abonnés (tous abonnés domestiques) et 314 compteurs, dont une vingtaine se situent sur la Commune de Beaumont (au Châble), et 3 sur la Commune de Feigères (à Bel-Air).

V/ Volumes vendus

Du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, le volume d'eau total facturé a été de 51 165,67 m³.

Evolutions des volumes vendus



La réduction significative des volumes vendus s'explique principalement par la fin du chantier de l'autoroute A41 qui nécessitait beaucoup d'eau.

VI/ Linéaire de réseau de desserte

Le linéaire de canalisations du service public d'eau potable est de 14,50 km.

VII/ Faits marquants de l'exercice

En 2010, aucun investissement marquant n'a été réalisé. Des recherches de fuites ont été faites pour un montant de 1 596,97 € TTC, et ont permis la localisation et la réparation de 3 grosses fuites au petit-Châble.

- Partie 2 -
TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

I/ Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice 2009-2010 sont les suivants :

Débiteur	Service	Prix
Commune		
part fixe	location de compteur	20 €/an
part proportionnelle	vente d'eau	1,20 €/m ³
Agence de l'eau		
part proportionnelle	Redevance pour pollution d'origine domestique	0,114€/m ³

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés sont les suivantes :

- délibération 2010-36 approuvant le règlement du service de l'eau
- délibération 2009-60 relative à la facturation des consommations anormalement élevées
- délibération 2009-15 relative le prix de l'eau
- délibération 2008-46 relative à la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des factures d'eau
- délibération 2007-61 relative à l'installation des compteurs
- délibération 2006-72 relative à la périodicité de la facturation de l'eau

II/ Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes :

Débiteur	Service	Prix
Commune		
part fixe	location de compteur	20 €
part proportionnelle	vente d'eau	1,20 € x 120 = 144 €
Agence de l'eau		
part proportionnelle	Redevance pour pollution d'origine domestique	0,114 € x 120 = 13,68 €
TOTAL		177,68 €

III/ Budget

Montant des recettes liées à la facturation de l'eau :

<i>Vente d'eau</i>	67 215,94
Ventes d'eau aux abonnés	61 518,80
Taxes et redevances	0,00
autres taxes et redevances (taxe sur pollution domestique)	5 667,14
<i>Travaux</i>	0
<i>Prestations de services</i>	6 340
Locations de compteurs	6 340

- Partie 3 -
INDICATEURS DE PERFORMANCE

I/ Qualité de l'eau

Analyses	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
Microbiologie	9	0
Paramètres physico-chimiques	10	0

II/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de **70**.

Cet indice, dont la valeur est comprise entre 0 et 100, est obtenu par l'addition des points suivants :

20 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire du réseau de desserte avec mise à jour du plan au moins annuelle.

+ 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;

+ 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;

+ 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;

+ 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;

+ 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;

Les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompes...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

III/ Rendement du réseau de distribution

Rendement du réseau, hors secteur Pomier, en 2010 :

Evolution des indicateurs (en m3)	2008	2009	2010
Volume produit (V1)	68 265	58 435	60 774
Volume importé (V2)	17 173	21 185	20 415
Volume exporté (V3)	0	0	0
Volume mis en distribution (V4)	85 438	79 620	81 189
Pertes (V5)	-12 485	-12 617	-30 002
Volume consommé autorisé (V6)	72 968	67 003	51 187
Volume comptabilisé (V7)	72 948	66 983	51 167
Volume consommateur sans comptage (V8)	0	0	0
Volume de service du réseau (V9)	20	20	20

<i>Volume produit (V1) : Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution</i>
<i>Volume importé (V2) : Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur</i>
<i>Volume exporté (V3) : Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur</i>
<i>Volume mis en distribution (V4) : Se calcule de la façon suivante : $V1+V2-V3$</i>
<i>Pertes (V5) : Se calcule en faisant $V6-V4$</i>
<i>Volume consommé autorisé (V6) :</i>
<i>Volume comptabilisé (V7) : Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés</i>
<i>Volume consommateurs sans comptage (V8) : Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est un volume estimé. Il doit normalement être égal à 0.</i>
<i>Volume de service du réseau (V9) : Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, ...). Ce volume est un volume estimé.</i>

Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante :

$$\text{Rdt} = (V6+V3)/(V1+V2) \times 100$$

Le rendement du réseau de distribution en 2010 est donc de :

$$(51\ 187 + 0) / (60\ 774 + 20\ 415) \times 100 = \mathbf{63\ \%}$$

IV/ Indice linéaire de pertes en réseau

Il se calcule de la façon suivante : $\text{Ilp} = (V4-V6)/(365 \times \text{linéaire de réseau de desserte})$

L'indice linéaire des volumes de pertes en 2010 est donc de :

$$(81\ 189 - 51\ 187) / (365 \times 14,5) = \mathbf{5,67\ m3/km/jour.}$$

V/ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Avec L_n le linéaire de réseau remplacé l'année n , il se calcule de la façon suivante pour l'année n :

$$\text{Tr} = [(L_n+L_{n-1}+L_{n-2}+L_{n-3}+L_{n-4}) \times 100] / 5 \times (\text{linéaire de réseau de desserte})$$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable en 2010 est de :

$$\text{Tr} = [(0+1020+0+0+0) \times 100] / 5 \times 14500 = \mathbf{3\ \%}$$

VI/ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de **60%** (arrêté préfectoral pris)

VII/ Délai maximal d'ouverture des branchements

Le délai maximal d'ouverture des branchements est de **8 jours**.

VIII/ Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le taux d'impayés au titre de l'année 2010 est de :

$$(4\,345,64/61\,518,80) \times 100 = 7 \%$$

IX/ Taux de réclamation

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

Pour l'année 2010, le taux de réclamations est de :

$$(2/299) \times 1000 = \mathbf{10 \text{ ‰}}$$

- Partie 4 -
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

I/ Montants financiers des travaux engagés

Le montant des travaux d'investissement engagés en 2010 est de 20 173,97 € TTC, hors entretien et réparations ponctuelles.

II/ Nombre et part de branchements publics en plomb

Branchements en plomb changés dans l'année : 0

Branchements en plomb restant à changer : 0

III/ Encourt de la dette

montant remboursé en 2010	intérêts	16 684,51 €
	capital	25 473,88 €
capital restant à rembourser		427 894,22 €

IV/ Durée d'extinction de la dette

Pour 2010, la durée d'extinction de la dette est de :

$$\frac{\text{Encours de la dette au 31/12/2010}}{\text{Epargne brute annuelle}} = \frac{427\,894,22}{25\,169,69} = 17 \text{ ans}$$

V/ Montant des amortissements réalisés

Pour l'année 2010, la dotation aux amortissements a été de **41 965,22 €**

VI/ présentation des projets à l'étude pour l'amélioration du service

En 2011 il est prévu de profiter de travaux d'assainissement à la ZA des Grands Prés pour procéder à une petite extension du réseau d'eau potable sur le Chemin du Mort (200 mètres).

Par ailleurs, les travaux de protection des captages, prévus initialement en 2010, sont reportés dans l'attente d'une aide de financement du SMDEA.

- Partie 5 -

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

I/ Montant des abandons de créances

En 2010, le service n'a procédé à aucun abandon de créance.

II/ Montant des opérations de coopération décentralisée

aucune